



GÉRER LES SINISTRES MATERIELS AUTOMOBILE - PERFECTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR038	8 jours - 56 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	4635,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre rapidement et avec efficacité les règles et procédures de gestion applicables à la gestion des sinistres matériels automobile complexes dans un cadre légal et/ou conventionnel.

Métiers préparés :

Gestion et indemnisation des sinistres matériels automobile complexes

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Ce parcours de formation, alliant apports théoriques et applications pratiques, est destiné à des gestionnaires sinistres matériels automobile qui souhaitent acquérir les compétences nécessaires pour gérer des sinistres complexes nécessitant une technicité élevée.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance automobile, formateurs experts de l'Ifpass

PROGRAMME

[Ce parcours permet de valider le bloc 2 du Titre Chargé d'Indemnisation en assurance RNCP39615 - BC02 Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

A. OPTIMISER LE REGLEMENT DES SINISTRES MATÉRIELS AUTO - 3 jours

1. Loi Badinter
2. Cas particuliers
3. Mise en œuvre de l'expertise et rôle de l'expert dans la gestion du dossier
4. Convention IRSA
5. Exercer les recours matériels

B. OPTIMISER LA PRATIQUE DU BAREME AUTOMOBILE - 1 jour

1. Analyser les types d'accidents
2. Identifier les interdictions
3. Études de cas

C. CONVENTION IRSA : OPTIMISER LA PRATIQUE DE LA PROCEDURE D'ESCALADE - 1 jour

1. Formalisme de la gestion des recours dans le cadre de la convention IRSA (rappel)
2. Conditions de fonds et formalisme des contestations

3. Zoom sur la notion d'arrêt / immobilisation

D. RECURS DROIT COMMUN DANS LES SINISTRES AUTOMOBILES - 2 jours

1. Présentation des différents fondements juridiques permettant la présentation d'un recours
2. Définir l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour une bonne instruction du dossier
3. Elaborer une stratégie en fonction des objectifs et des fondements juridiques disponibles

E. ACCIDENT DE LA CIRCULATION ROUTIERE : ANALYSER LA RESPONSABILITE EN DROIT COMMUN - 1 jour

1. Fondements de la responsabilité des conducteurs
2. Analyse d'étude de cas en groupe

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Gestionnaires ou Rédacteurs.rices sinistres complexes
Gestionnaires de sinistres matériels automobile confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

4635,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70